

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber:	Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band:	64 (1986)
Heft:	3
Rubrik:	Aus anderen Zeitschriften = Revue des revues = Spigolature micologiche

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prairies humides on note donc un aspect saisonnier remarquable. En comparant avec la littérature existante (associations végétales comparables?), on s'aperçoit que de toute évidence les prairies humides polonaises et françaises montrent une flore fongique différente (SADOWSKA 1974, BON/GÉHU 1973).

Points de vue sur la protection de la nature

Selon ARNOLDS, les objectifs de la protection de la nature en ce qui concerne la mycologie sont au nombre de trois:

- préserver les espèces rares,
- reconnaître et prendre en compte la valeur d'indicateur écologique,
- appliquer dans des réserves des mesures appropriées de protection et de gestion.

Bien que l'extension de nombreuses espèces de champignons n'est encore qu'insuffisamment connue, il semble pourtant évident qu'il existe des espèces courantes et d'autres moins répandues. ARNOLDS établit un catalogue classant les types de végétation en fonction de la rareté des espèces rencontrées (cette rareté étant subjective). Les domaines les plus «précieux» sont alors les pelouses à Airia, qui possèdent d'autre part un très petit nombre de plantes à fleurs à protéger. Ces associations végétales sont rares dans les réserves existantes; on les trouve plutôt en bordure des routes et des chemins, où elles n'occupent parfois que quelques mètres carrés. Par conséquent, du point de vue mycologique, on devrait souvent mettre sous protection des régions autres que celles qui sont définies la plupart du temps par les ornithologues ou les botanistes. ARNOLDS préconise de plus une protection rigoureuse de toutes les localités-types, du point de vue taxonomique. Si l'on décide qu'une région soit déclarée domaine protégé, il faut alors veiller à ne pas modifier le mode d'exploitation, sans quoi l'on induit des processus naturels qui auront aussi pour effet une modification du biotope. C'est seulement dans les landes à bruyère où le mode d'exploitation n'avait manifestement pas varié depuis 20 ans qu'ARNOLDS a observé une flore fongique exceptionnellement riche. Les engrains naturels et artificiels ont des impacts très différents. La fumure naturelle favorise largement la croissance des champignons; on a compté en moyenne 30 espèces dans les domaines explorés. Les engrains artificiels entraînent un important appauvrissement: dans une prairie comparable à Ivraie vivace, on n'a plus trouvé que deux espèces! Une condition nécessaire pour le maintien des mycocoénoses, ce sont aussi la plupart des mesures prises pour conserver des associations végétales déterminées, comme par exemple le ramassage annuel systématique des herbages fauchés dans les prairies à Molinie et à litière (prés à hygrophores!)

B. Senn-Irlet, Botanisches Institut der Universität Bern, Altenbergrain 21, 3013 Bern
(Trad.: F. Brunelli)



Bulletin Trimestriel de la Société mycologique de France, Band 100, Heft 2, 1984

H. Romagnesi: Contribution à la solution du problème d'Amanita verna Bull.

Über die Existenz bzw. Stellung der von Bulliard im 18. Jahrhundert beschriebenen *Amanita verna* herrschte lange Zeit Uneinigkeit. Sie wurde von einigen Mykologen für eine weisse Varietät von *A. phalloides* gehalten, andere glaubten an eine Identität mit *A. virosa* (siehe z.B. 4. Auflage des «Moser», S. 223). Die Unklarheiten entstanden z.T. deshalb, weil die heute anerkannte *A. verna* offenbar in zwei Varietäten vorkommt: mit Laugen reagiert eine davon kräftig gelb (wie *A. virosa*), die andere bleibt unverändert (wie *A. phalloides*). Die hier ausführlich geschilderten Verhältnisse entsprechen im wesentlichen der Auffassung in der 5. Auflage des «Moser» (S. 223).

H. Baumgartner, Wettsteinallee 147, 4058 Basel